



LES CPIP NE SONT PAS LA VARIABLE D'AJUSTEMENT

Nous avons appris par courriel qu'à compter du lundi 6 juillet, les CPIP seraient sollicités pour assurer des missions d'accueil.

Cette demande intervient dans un contexte particulièrement dégradé :

- Un audit est actuellement en cours afin d'évaluer la situation du service ;
- près de 20 agents sont en arrêt maladie ;
- le secrétariat n'est plus assuré ;
- un soutien important va devoir être apporté au pôle DDSE ;
- aucun cadre de proximité ne sera présent sur l'antenne dans les prochains jours
- la charge de travail des CPIP ne cesse d'augmenter sans qu'aucune priorisation n'ait été actée par une note pour sécuriser notre action.

Dans ce contexte, et parce que nous estimons avoir déjà largement contribué au maintien du fonctionnement du service au-delà de nos missions propres, nous avons décidé majoritairement de ne pas assurer les missions d'accueil à compter du 6 juillet.

Les missions d'accueil ne relèvent pas des fonctions des CPIP.

Chaque heure consacrée à ces tâches est une heure retirée à l'accompagnement, au suivi, à l'évaluation et à la prévention de la récidive, qui constituent le cœur de notre métier.

Refuser de pallier durablement le manque de personnel ne constitue ni un désengagement ni un refus du service public.

C'est au contraire rappeler que la continuité du service ne peut reposer indéfiniment sur la polyvalence et l'épuisement des agents.

Aujourd'hui, nous faisons le choix de nous recentrer sur nos missions afin de pouvoir les exercer dans les meilleures conditions possibles et avec le professionnalisme qu'elles exigent.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : il appartient à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public, et nous permettre de travailler dans des conditions dignes.

A Toulouse, le 01/07/2026